

# Quel rôle citoyen des associations dans la gestion de lieux d'animation ?

Par Florence Chabloz et Xavier Gilloz, étudiants en animation socioculturelle

Dans le cadre d'un cours concernant l'espace public et la citoyenneté, nous nous questionnons sur le rôle des milieux associatifs. Notre regard est confronté à celui de Patrick Brunet, président de l'association de la maison de quartier de la Jonction à Genève. Dans le contexte politique actuel, quel est l'avenir de l'engagement militant ?

Il est 17h25. Nous sommes arrivés devant la porte de la maison de quartier de la Jonction, lieu réputé dans le milieu de l'animation socioculturelle genevoise. « *Mai 68, des valeurs à ne pas mettre en quarantaine* ». Le ton est clair. Nous n'allons pas rencontrer n'importe qui, n'importe où. Nous nous remémorons alors le contenu des cours qui nous a été donné.

Le tissu associatif est la condition sine qua non d'une société saine, où le « bien vivre ensemble » est le mot d'ordre. Mais comment cela fonctionne-t-il ?

Les associations permettent aux personnes qui les intègrent d'acquérir du « savoir-être », plus que du « savoir faire ». Ici, c'est l'apprentissage d'un modèle, d'un fonctionnement particulier du collectif, à l'heure du néo libéralisme. C'est une émanation de la population « d'en bas », dans le but de défendre ses intérêts et ceux de ses voisins face aux autorités locales, n'allant pas toujours dans ce sens.

## La relation entre l'Etat et les associations :

Parmi toutes les informations qui nous ont été données dans ce cours, deux concepts nous ont particulièrement interpellés. Le premier est ce qui a été nommé « le cycle de l'eau ».

Dans la description de cette analyse du système d'émergence des associations, quatre étapes, distinctes mais liées, ressortent.

Tout commence par une problématique sociale reconnue par une partie de la société civile qui souhaite réfléchir collectivement à une solution adaptée. Ces personnes se réunissent et, pour officialiser leur action et avoir un statut juridiquement reconnu, créent une association. Ce cheminement, pour qu'il puisse avoir lieu, nécessite un financement.

Cette deuxième étape est décrite comme intermédiaire. Elle est considérée comme une aide au démarrage et par là, elle apparaît comme peu stable pour une action à long terme. Elle est souvent constituée, entre autre, de fonds privés, ou attribués par la « Loterie Romande ».

Pour pouvoir continuer son travail, l'association a besoin de subventions stables, que seul l'état peut permettre, dans le but de projeter son intervention dans le temps. Il est aussi question de s'adjoindre les services et les compétences de professionnels, aptes et formés dans la gestion de problématiques sociales, comprenant aussi la structure nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble.

Ici se pose un problème : le passage d'instituant à institué et d'un rapport de dépendance. L'association doit interpeler et bousculer la population dans leur réflexion et leur manière d'agir. Or, dans cette relation de financement étatique, dans un esprit «donnant-donnant », les demandes de justifications du budget se font plus importantes et peuvent avoir tendance à restreindre la marge de manœuvre du collectif associé.

L'association devient porteuse du système qu'elle remettait en question auparavant. Le cycle se complète alors par la remise en question et l'émergence d'une nouvelle problématique qui créera, peut-être, une nouvelle association, une nouvelle « instituante ».

## La sous-traitance et le partenariat

Après l'intervention de Monica Battaglini, il nous est apparu important de parler des quatre types de relations entre l'Etat et l'association qu'elle nous a présentés.

Deux dimensions sont les facteurs qui déterminent l'appartenance à l'une ou l'autre sorte de relation : l'intégration à la prise de décision politique et la marge de manœuvre dans la réalisation des politiques publiques. Voici ce que donne sa classification :

- la sous-traitance étatiste (faible marge de manœuvre et faible intégration)
- la sous-traitance autonome (forte marge de manœuvre et faible intégration)
- le partenariat symbolique (faible marge de manœuvre et forte intégration)
- le partenariat solidaire (forte marge de manœuvre et forte intégration).

Qu'en est-il de la position de la maison de quartier de la Jonction ?

### **« On ne veut pas faire du social, mais du socioculturel »**

17h32. La porte s'ouvre. Patrick Brunet, président de l'association, nous invite à entrer. Une fois passé la porte, l'expression de l'engagement de cette institution nous saute aux yeux. Nous voyons des images fameuses, comme ce podium des jeux olympiques de 1968 au Mexique où les athlètes Afro-Américains brandissent un poing ganté de noir, ou encore cette femme qui présente une fleur rouge face aux fusils des soldats pour protester contre la guerre du Vietnam. L'esprit de cette maison est particulier. L'homme que nous nous apprêtons à interviewer l'est aussi.

Il a été animateur socioculturel, formé en France. Sa passion : le théâtre. Il est à présent comédien, metteur en scène et enseigne l'art dramatique. Il intervient aussi à la haute école de travail social de Genève en théâtre d'intervention sociale. L'expression corporelle et lyrique a une importance fondamentale pour lui. Cette pensée influence la structure et le fonctionnement de la maison de quartier : une salle de théâtre prend possession du cœur de l'établissement, une programmation soutenue et régulière promeut le 6<sup>ème</sup> art, ouvert à tous.

L'entretien est d'entrée une prise de position sociopolitique. Monsieur Brunet est fier de nous parler de son association et des valeurs que lui et ses collègues, tant bénévoles que professionnels, défendent au quotidien. « Nous sommes vus comme des gauchistes » nous dit-il, un léger sourire apparaissant au coin de ses lèvres. Il n'a pas peur de dire que cette maison de quartier est orientée politiquement, « c'est notre marque de fabrique ».

Le rôle de cette association dans le quartier? Être en relation avec les habitants, travailler avec le tissu associatif et le promouvoir, en bref, être au service de ses voisins, proches ou éloignés.

Nous voyons soudain les éléments approchés en cours se concrétiser. Patrick Brunet nous parle des tensions existantes entre les organismes étatiques, la FAS'e et son comité de gestion. Il ressent la montée et la mise en place d'une forme de hiérarchie verticale dont les pratiques seraient imposées aux maisons de quartier. Ceci entraînerait, à plus ou moins long terme, la disparition de l'associatif. Selon le principe évoqué en 2008 (par Charles Beer), "Qui paye commande", en plus clair, "Qui subventionne, ordonne !", les maisons de quartier perdraient ainsi, tout de leur autonomie, et leur comité de gestion, composés de bénévoles "militants" n'auraient plus la possibilité de travailler en collaboration, d'élaborer des projets avec leur équipe d'animation. Les directives socioculturelles seraient directement imposées par l'institution. Et c'est bien la crainte de notre interlocuteur.

Ces injonctions et ce mode de pensée tendent à s'occuper du social et à en oublier le deuxième volet de l'animation : « on ne veut pas faire du social, mais du socioculturel ». Pour lui, ces notions sont indissociables et font partie de son cheval de bataille.

Malgré tout, il nous dit que ses relations avec la ville sont bonnes, car la qualité du travail de son équipe permet d'obtenir, sans trop de difficulté, les fonds nécessaires à leurs actions. De plus, leur marge de manœuvre est conservée, grâce à la confiance mutuelle qui existe entre ces deux entités (peut-on alors penser à un partenariat solidaire ?).

Mais face aux temps sombres qui semblent nous attendre, il reste sceptique et prudent, notamment à propos de la FAS'e. Patrick Brunet estime que les animateurs passent trop de temps derrière les ordinateurs, à rédiger des comptes rendus et autres documents administratifs comptabilisant leurs heures de travail, alors qu'ils seraient plus utiles sur le terrain, au service des jeunes et de la collectivité.

Au regard de ce genre de personnage emblématique, les valeurs que nous défendons dans notre métier ont encore de beaux jours devant elles... à condition de maintenir le militantisme associatif !